

CONJONCTURE entreprises

*Le regard de l'AGS
sur les défaillances d'entreprise
et les mutations économiques*

Avril 2026

Une publication

 **Observatoire AGS**

AGS 
LA GARANTIE
DES SALAIRES

Sommaire

Édito Chiffres Clés	3	
	4	Défaillances d'entreprise
Les emplois menacés	6	
	8	Les bénéficiaires AGS
Les nouveaux bénéficiaires AGS	9	
	11	Le soutien de l'AGS aux salariés des entreprises en difficulté
Dossier La filière du logement	13	
	17	Interview Jean-François HANOT, Président délégué de la FNAïM

À fin mars 2026, les indicateurs suivis par l'AGS continuent de refléter une conjoncture économique marquée par des fragilités durables, dans un contexte économique international qui demeure incertain. Au cours des douze derniers mois, près de 69 000 défaillances d'entreprises ont été recensées au niveau national, traduisant la persistance des tensions qui pèsent sur le tissu productif.

Dans ce contexte, l'AGS est intervenue auprès de plus de 26 600 entreprises, soit près de quatre défaillances sur dix. Cette activité soutenue est principalement portée par la progression des procédures de redressement judiciaire, tandis que le volume des liquidations judiciaires se stabilise autour de 16 000 procédures annuelles. Les très petites entreprises demeurent largement majoritaires parmi les situations accompagnées, représentant plus de 85 % des dossiers.

L'impact sur l'emploi s'inscrit dans une dynamique plus contrastée. Sur un an, le nombre d'emplois menacés s'établit à plus de 211 600, en léger repli par rapport aux niveaux historiquement élevés atteints en 2025. Ce mouvement traduit davantage une phase de stabilisation qu'un véritable retournement de cycle. Il masque néanmoins de fortes recompositions sectorielles : le commerce et l'industrie concentrent désormais une part croissante des tensions, avec respectivement 34 000 et 33 900 emplois menacés sur les douze derniers mois, tandis que d'autres secteurs amorcent un reflux relatif.

Du point de vue des salariés, le premier trimestre 2026 se caractérise par une progression notable du nombre de bénéficiaires de l'AGS, qui atteint 95 273 personnes, soit une hausse de 14,5 % sur un an. Les flux de nouveaux bénéficiaires demeurent à un niveau historiquement élevé, proche de 200 000 sur douze mois glissants, très supérieur à celui observé avant la crise sanitaire.

Enfin, le soutien financier apporté par l'AGS poursuit sa progression. À fin mars 2026, les montants avancés s'élèvent à 650 millions d'euros, en hausse de 22,7 % sur un an, confirmant l'intensité de l'accompagnement dans un contexte économique toujours exigeant. Sur douze mois glissants, les avances atteignent 2,35 milliards d'euros, portées notamment par l'industrie et le commerce.

Dans un environnement où les fragilités économiques restent durablement installées, l'AGS poursuit sa mission de solidarité avec la même exigence de réactivité et d'engagement, pour sécuriser les droits des salariés et accompagner les acteurs des procédures collectives dans des délais toujours plus contraints.

Ce numéro marque par ailleurs une évolution de notre magazine. Plus économique, plus direct, ce nouveau format vise à aller à l'essentiel, sans renoncer à l'analyse et à la mise en perspective. Il s'enrichit de chiffres sur les emplois menacés, ainsi que d'un dossier spécial. Ce trimestre, il est consacré au logement, enjeu économique et social majeur, au croisement des parcours professionnels, de l'attractivité des territoires et de la stabilité des entreprises.

Bonne lecture,

Antonin Blanckaert

Directeur général de l'AGS

Chiffres Clés 2026 (à fin mars)

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES



7 253

▼ -0,1 %

AVANCES



650 Millions d'euros

▲ +22,7 %

BÉNÉFICIAIRES



95 273

▲ +13,6 %



Au cours des 12 derniers mois, le nombre de défaillances poursuit sa hausse, affichant un rythme annuel de +4 % et franchissant le seuil des 69 000 unités à fin février 2026. L'AGS est intervenue auprès de plus de 26 600 entreprises, soit près de 38 % des défaillances observées sur cette période.

Les liquidations judiciaires concentrent une part prépondérante des interventions de l'AGS (60 %), mais leur volume annuel se maintient autour de 16 000 depuis la fin du 1^{er} trimestre 2024. Ainsi, la progression du nombre d'entreprises accompagnées par l'AGS (+2,5 % sur 12 mois glissants) s'explique principalement par la dynamique des procédures de redressement judiciaire.

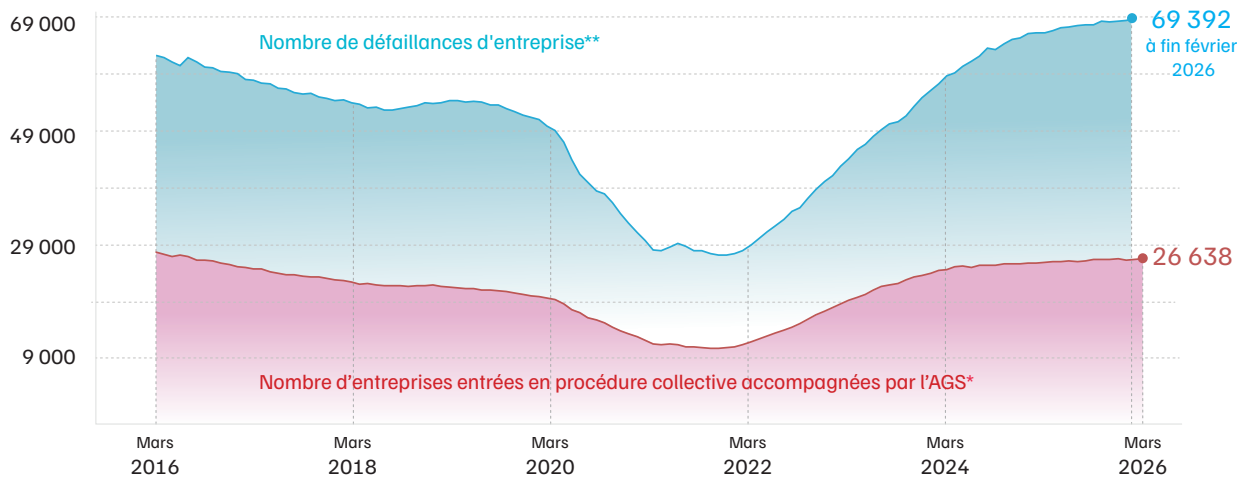
Au terme du 1^{er} trimestre 2026, l'AGS a accompagné 7 253 entreprises, un niveau quasi stable par rapport à 2025. Les interventions de l'AGS restent très majoritairement concentrées auprès des entreprises de moins de 10 salariés, qui représentent plus de 85 % des dossiers.

Cette structure stable confirme la vulnérabilité des TPE. Les entreprises de 50 à 99 salariés, bien que peu nombreuses, affichent une dynamique significative (+16 %) qui traduit une diffusion des difficultés vers des structures plus organisées, avec des enjeux d'emploi accrus.

L'analyse des entreprises accompagnées par l'AGS met en évidence une conjoncture territoriale contrastée. Derrière une stabilité nationale apparente, certaines régions – notamment le Centre Val de Loire (+24 %), la Guadeloupe (+21 %) et la Bourgogne Franche Comté (+16 %) – connaissent une dégradation marquée au 1^{er} trimestre 2026. À l'inverse, la Normandie (-16 %), les Hauts de France (-7 %) ou la Guyane (-7 %) enregistrent une accalmie conjoncturelle, sans retour à des niveaux bas. L'Île de France demeure la première région en volume, avec une baisse modérée (-4 %).

Ces écarts traduisent une diffusion différenciée des tensions économiques selon les territoires ■

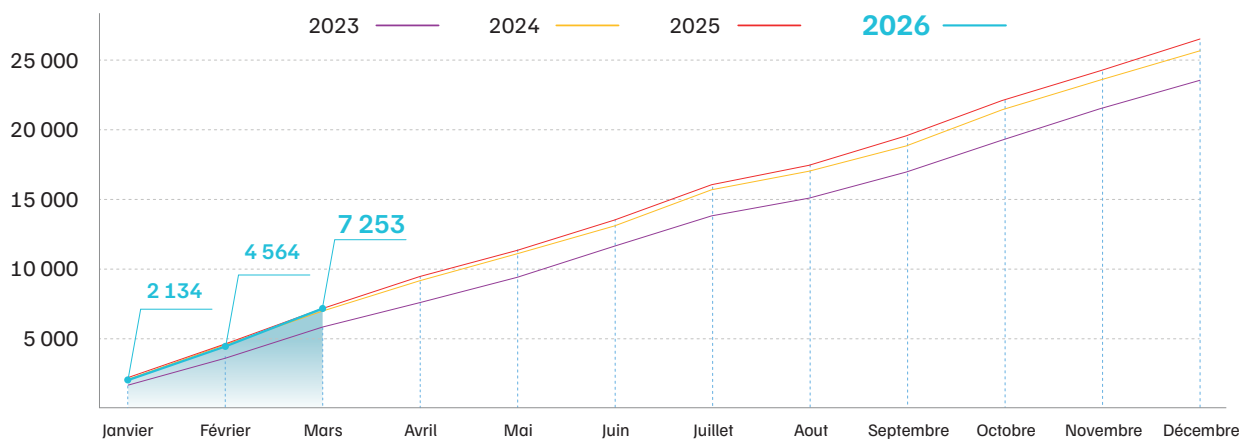
DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE ET ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (sur 12 mois glissants)



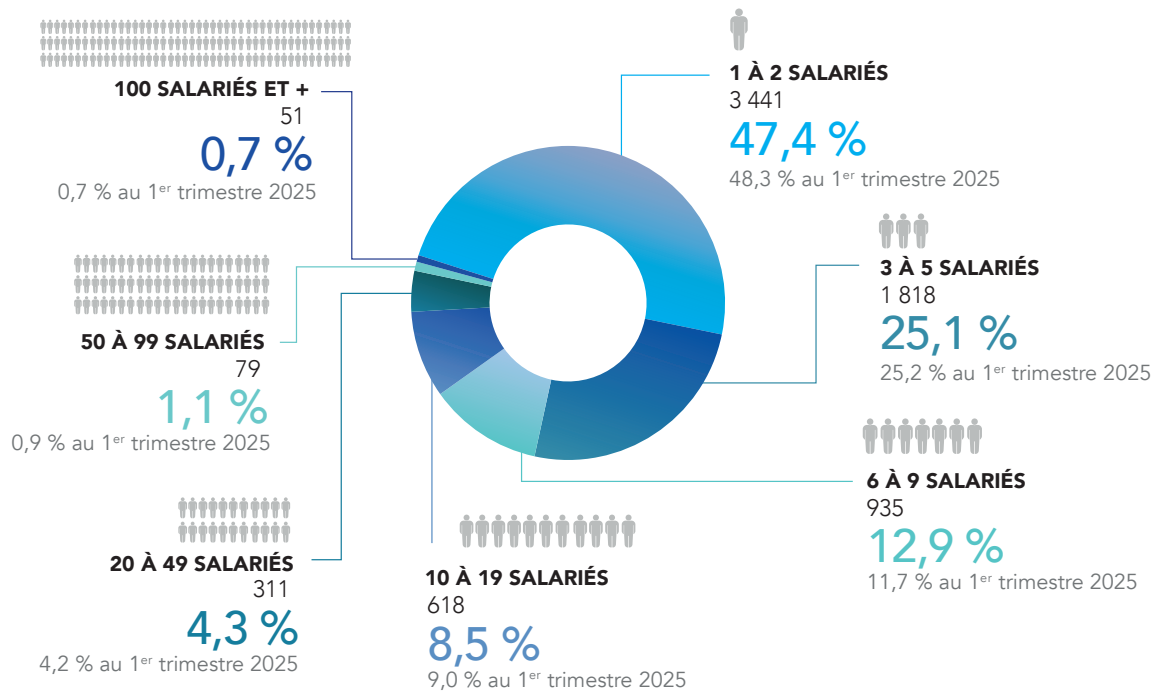
* Données de l'AGS au 31 mars 2026 - Révision trimestrielle des 24 derniers mois

** Données de la Banque de France actualisées en Février 2026 - Révision mensuelle des 24 derniers mois

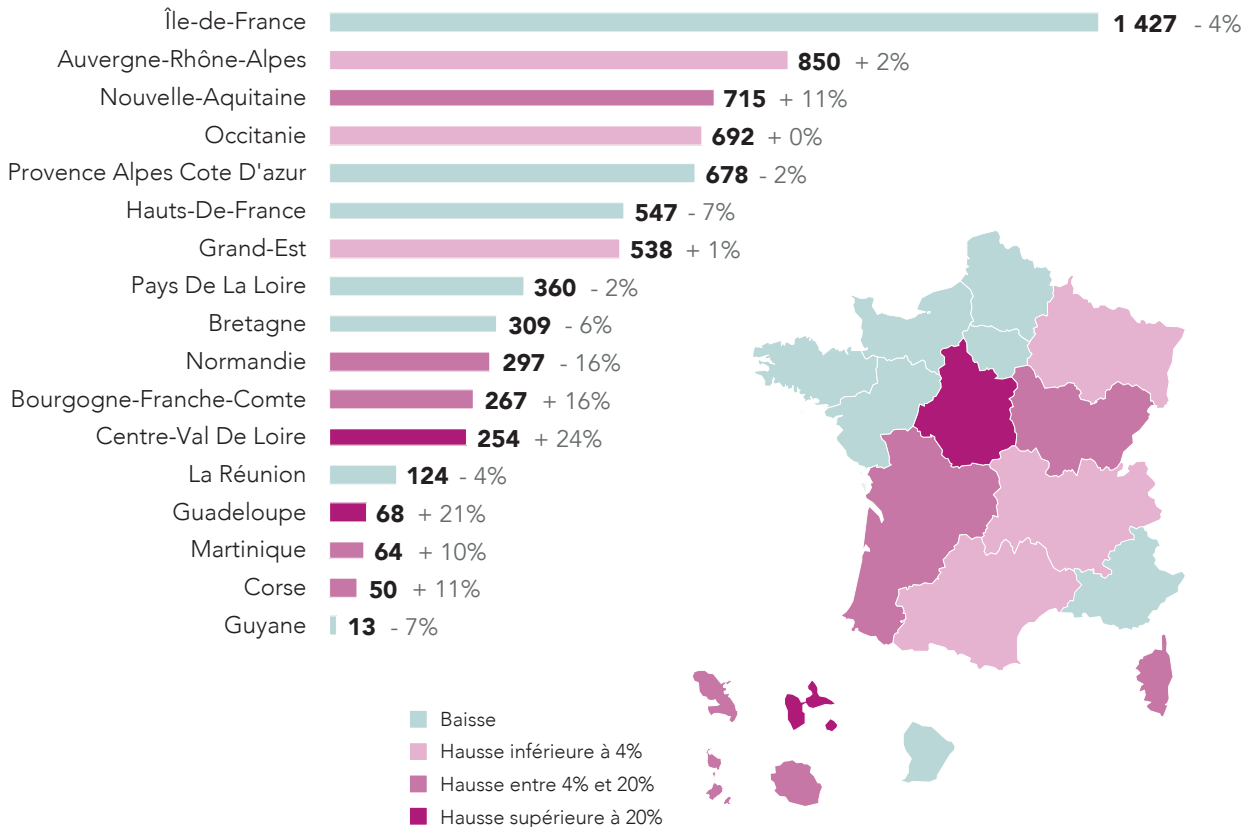
ÉVOLUTION DES NOUVELLES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (en cumul mensuel par année)



**TYPOLOGIE DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS
DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026**



**VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS
DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026**



*Les entreprises accompagnées sont rattachées territorialement au département de la juridiction compétente dans le cadre de la procédure collective.



Le nombre d'emplois menacés à la suite d'une procédure collective s'établit à plus de 211 600 sur les 12 derniers mois et est en légère baisse (-2,2 %). Ce repli intervient après les niveaux historiquement élevés atteints en 2025 et marque une phase de stabilisation, plutôt qu'un véritable retournement de cycle.

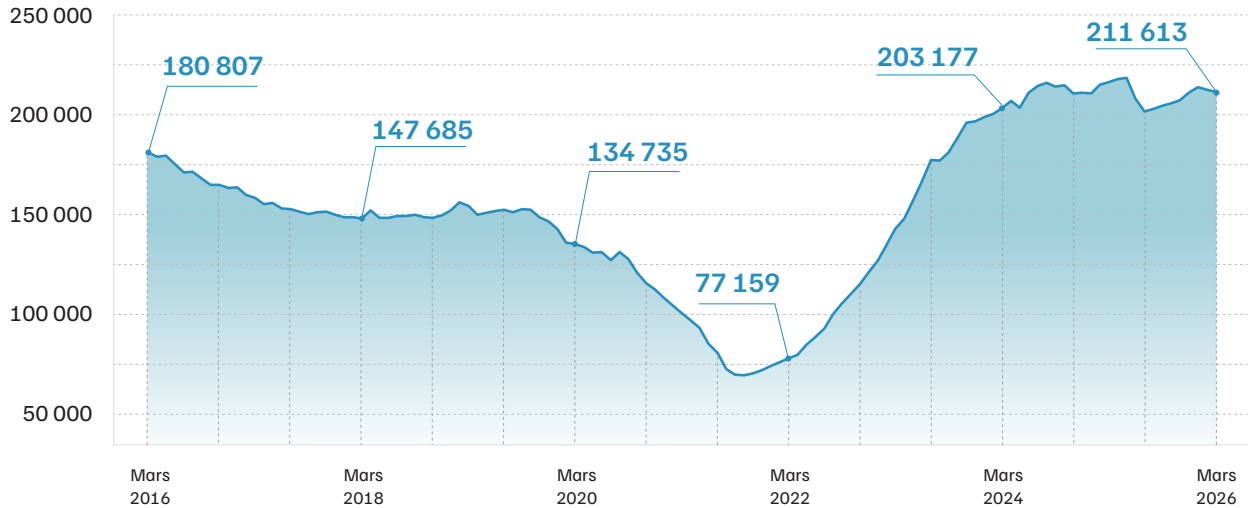
Cette stabilisation globale masque toutefois de fortes reconfigurations sectorielles. Les tensions progressent nettement dans le commerce, où le nombre d'emplois menacés sur 12 mois bondit de près de 20 %, atteignant 34 000 postes. L'industrie suit la même trajectoire, avec 33 900 emplois menacés, soit une hausse de plus de 15 % sur une année glissante. À l'inverse, des secteurs précédemment exposés amorcent un reflux : les services aux entreprises reculent de près

de 8 000 emplois menacés, tandis que la construction et les transports affichent des baisses sensibles.

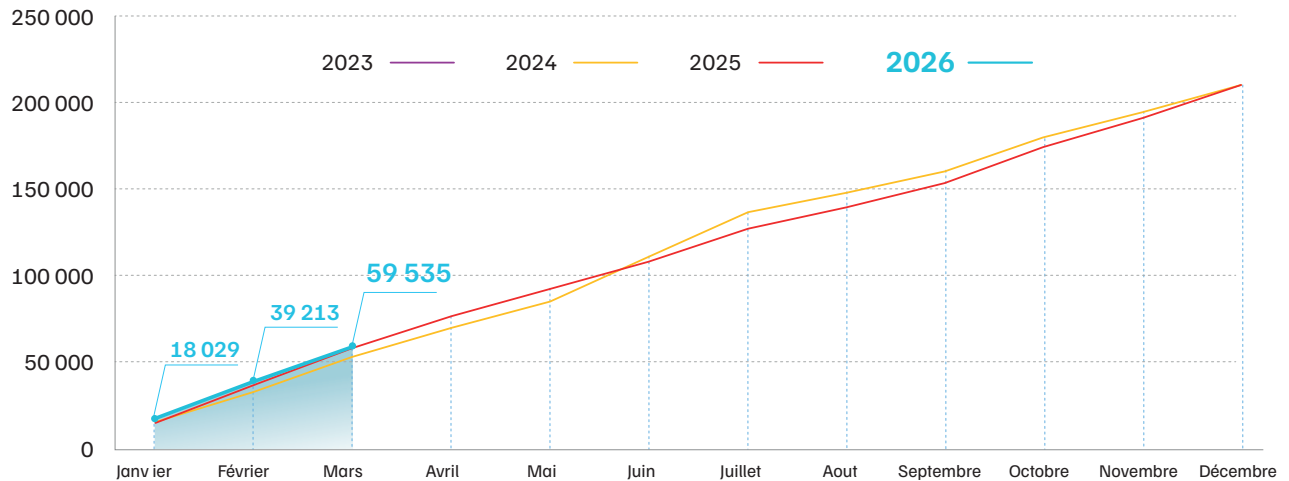
Au terme du 1^{er} trimestre 2026, 59 535 emplois sont menacés à la suite de l'ouverture de procédures collectives, un niveau quasi identique à celui enregistré un an plus tôt (+0,9 % par rapport à mars 2025). Cette stabilité contraste avec les fortes hausses observées lors des exercices précédents.

La carte des fragilités reste très contrastée. Certaines régions industrielles concentrent une part croissante des tensions, à l'image des Hauts de France, où les emplois menacés plus que doublent par rapport au 1^{er} trimestre 2025. À l'inverse, l'Île de France, tout en demeurant la première région en volume, enregistre un recul de près de 4 500 emplois menacés au 1^{er} trimestre ■

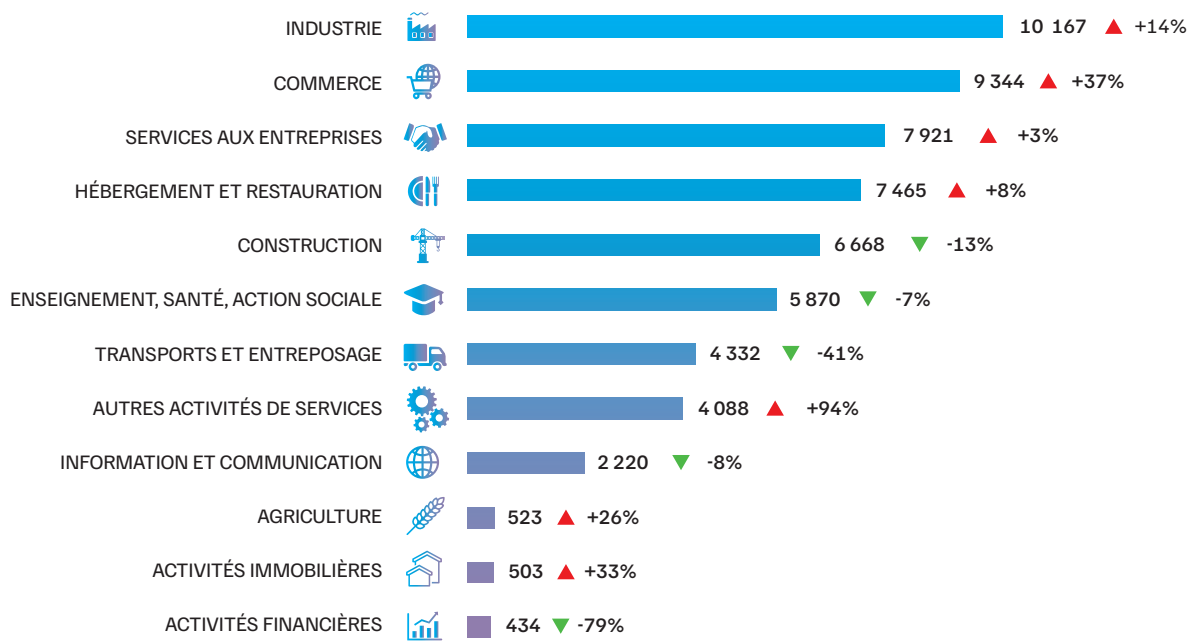
ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS DANS LE CADRE DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISE ACCOMPAGNÉES PAR L'AGS (sur 12 mois glissants)



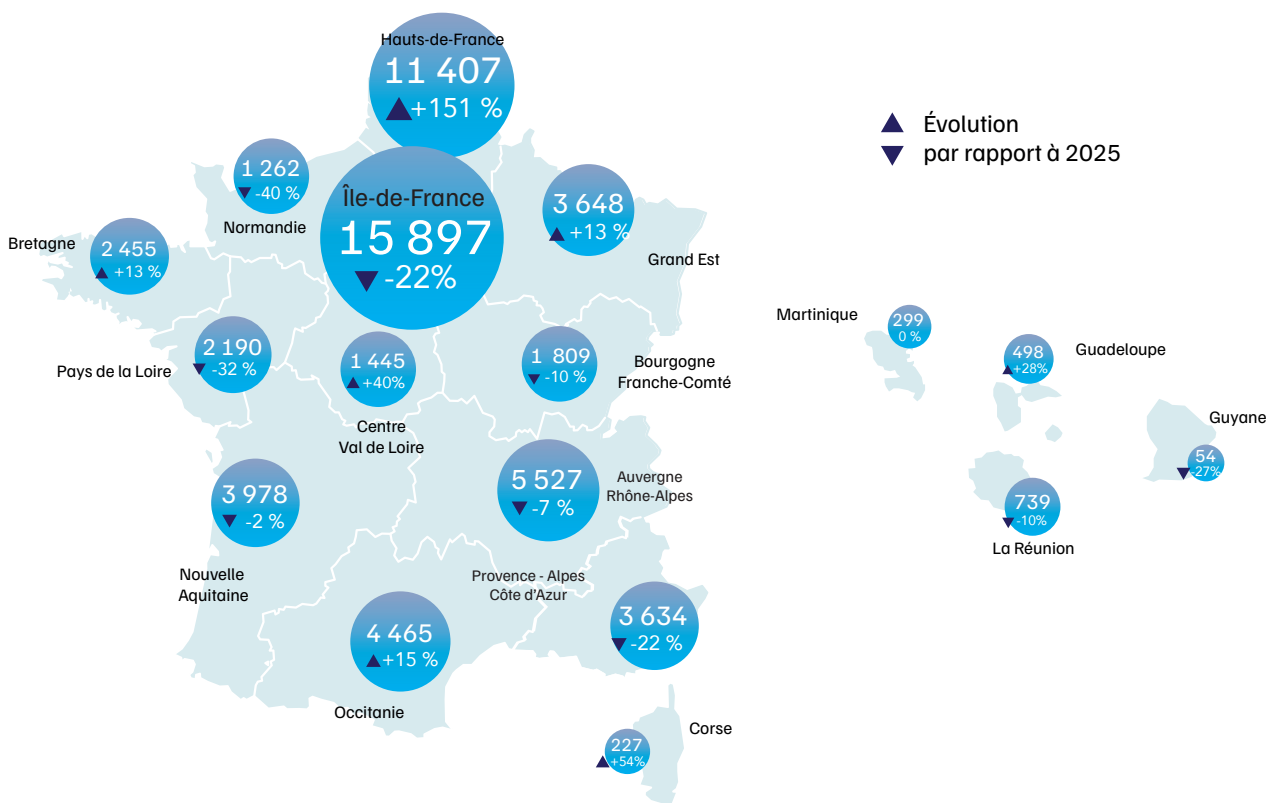
ÉVOLUTION DES EMPLOIS MENACÉS (en cumul mensuel par année)



VENTILATION SECTORIELLE DES EMPLOIS MENACÉS DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



EMPLOIS MENACÉS PAR RÉGION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



* Les emplois menacés sont rattachés territorialement au département de la juridiction compétente dans le cadre de la procédure collective.

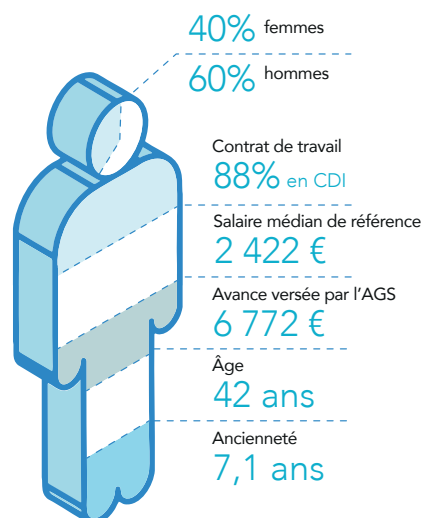
Les bénéficiaires AGS



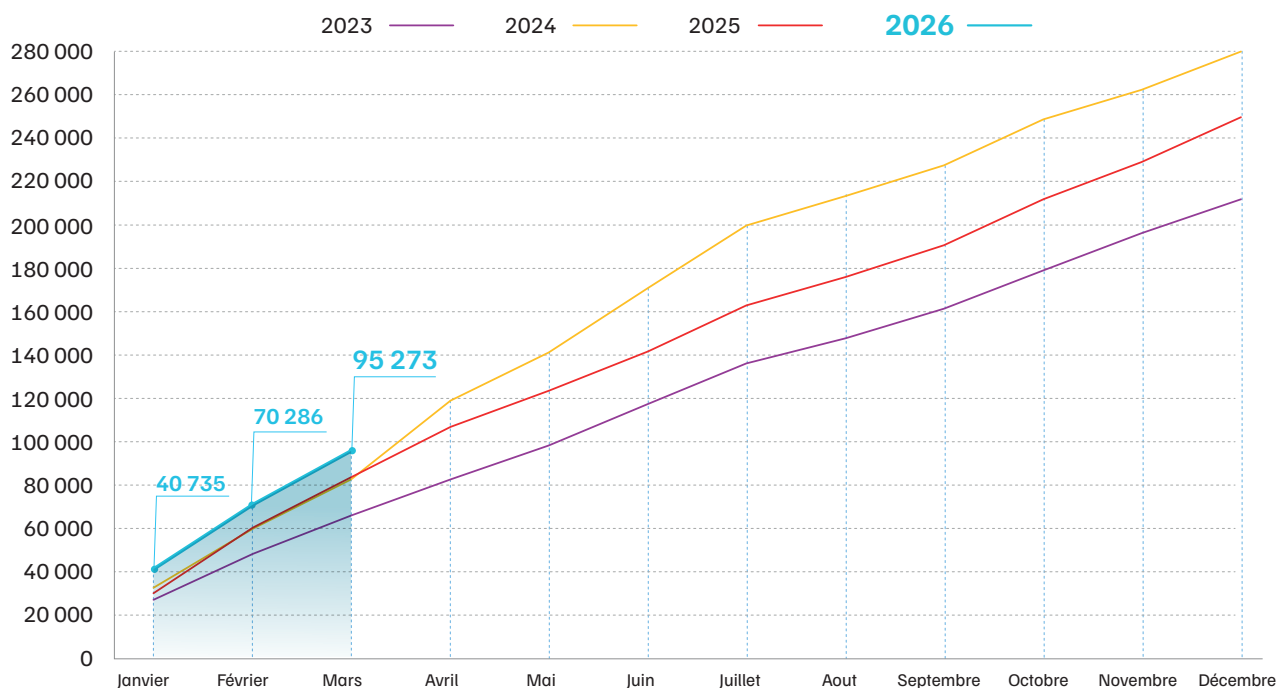
Qu'est-ce qu'un bénéficiaire AGS ?

Un bénéficiaire de l'AGS est un salarié d'une entreprise en procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) auprès duquel l'AGS a assuré le paiement des créances salariales que l'entreprise n'était pas en capacité d'honorer ■

PROFIL TYPE DU SALARIÉ BÉNÉFICIAIRE



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES SOUTENUS PAR L'AGS (en cumul mensuel par année)



À fin mars 2026, le nombre de bénéficiaires de l'AGS s'élève à 95 273, contre 83 195 à la même période en 2025, soit une hausse de 14,5 % sur un an. Cette progression s'inscrit dans un début d'année 2026 particulièrement dynamique, avec un cumul de 40 735 bénéficiaires dès janvier, en forte augmentation par rapport à janvier 2025 (+37,7 %). L'écart demeure marqué à fin février (70 286 bénéficiaires contre 59 886, soit +17,4 %) puis à fin mars (+14,5 %).

Cette évolution nationale recouvre toutefois de fortes disparités territoriales. Les Hauts-de-France enregistrent une augmentation spectaculaire, passant de 6 315 à 14 011 bénéficiaires (+121,9 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025), et contribuent fortement à la hausse d'ensemble. À l'inverse,

l'Île-de-France connaît un repli, avec 22 667 bénéficiaires contre 24 318 un an auparavant (-6,8 %). Au total, le premier trimestre 2026 se caractérise par une montée en charge rapide des bénéficiaires AGS, portée par certains territoires, dans un contexte géographique de plus en plus contrasté.

Du point de vue du profil des bénéficiaires, les données à fin mars 2026 indiquent une structure globalement stable, avec une part majoritaire de salariés en CDI (88,4 %). La part des femmes progresse, atteignant 40,1 % contre 38,2 % un an plus tôt. Les bénéficiaires présentent un âge moyen de 42,4 ans et une ancienneté moyenne de 7,1 ans, des niveaux proches de ceux observés en 2025 ■

Nouveaux bénéficiaires accompagnés par l'AGS



Les nouveaux bénéficiaires AGS désignent les salariés qui entrent pour la première fois dans le champ d'intervention de l'AGS.

Sur les 12 derniers mois glissants, le nombre de nouveaux bénéficiaires de l'AGS se maintient à un niveau historiquement élevé, proche de 200 000 bénéficiaires. Ces volumes traduisent l'installation d'un haut plateau durable de sinistralité, nettement supérieur au niveau pré crise sanitaire (environ 136 700 en 2019).

La dynamique récente est principalement portée par l'industrie, avec plus de 32 500 bénéficiaires, et le commerce (environ 32 000 bénéficiaires), en fortes progressions.

Sur les 12 derniers mois, la sinistralité des entreprises avec salariés reste très concentrée géographiquement, l'Île de France totalisant environ 51 000 nouveaux bénéficiaires, soit près d'un quart du total national. L'Auvergne Rhône Alpes constitue le deuxième pôle avec 25 000 bénéficiaires, portée par un tissu industriel et commercial dense.

Au 1^{er} trimestre 2026, l'AGS enregistre 54 847 nouveaux bénéficiaires, contre 51 618 à la même période en 2025, soit une hausse d'environ +6%. Le rythme mensuel dépasse

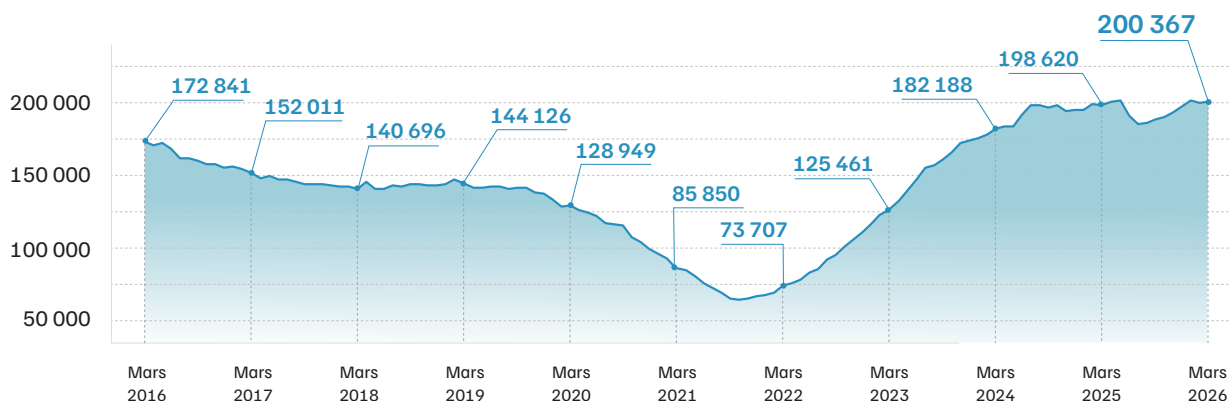
ainsi 18 000 bénéficiaires, contre 17 000 un an plus tôt. Le commerce (+57%), l'activité immobilière (+34%), l'enseignement, santé, action sociale (+30%) et l'industrie (+29%) sont les secteurs les plus dynamiques par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Au niveau régional, l'effectif des nouveaux bénéficiaires a plus que doublé dans les Hauts-de-France (+172%), gonflé par des dossiers d'envergure.

Le salaire médian de référence des nouveaux bénéficiaires de l'AGS progresse de façon modérée : au dernier mois observé (mars 2026), la médiane sur les 12 derniers mois atteint 2 253 €, soit environ +2,2% par rapport à mars 2025.

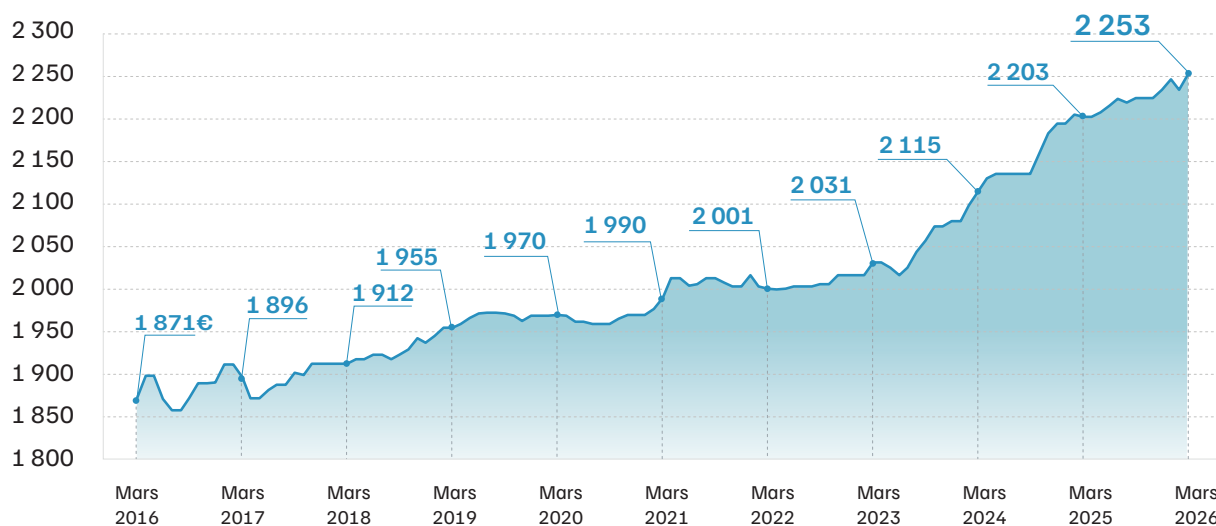
Derrière cette médiane, les écarts de niveaux entre secteurs d'activité restent marqués : les médianes vont de 1 914 € dans les autres activités de services à 3 129 € dans les activités financières (soit un écart de 1 215 €).

54 847
nouveaux bénéficiaires
soutenus par l'AGS depuis janvier 2026

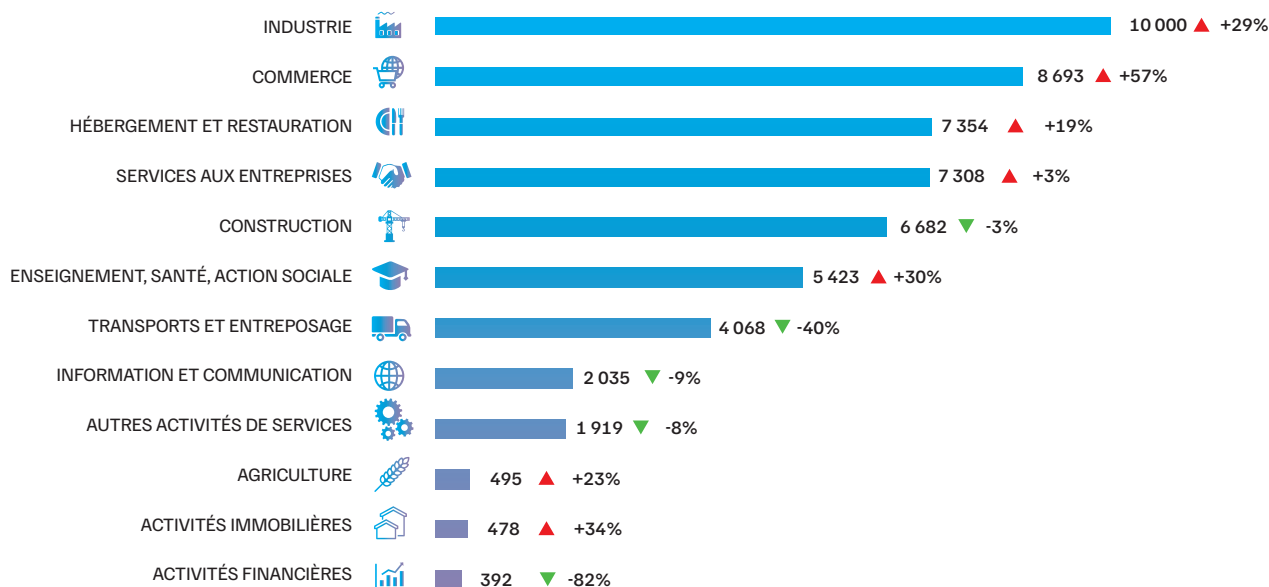
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES (sur 12 mois glissants)



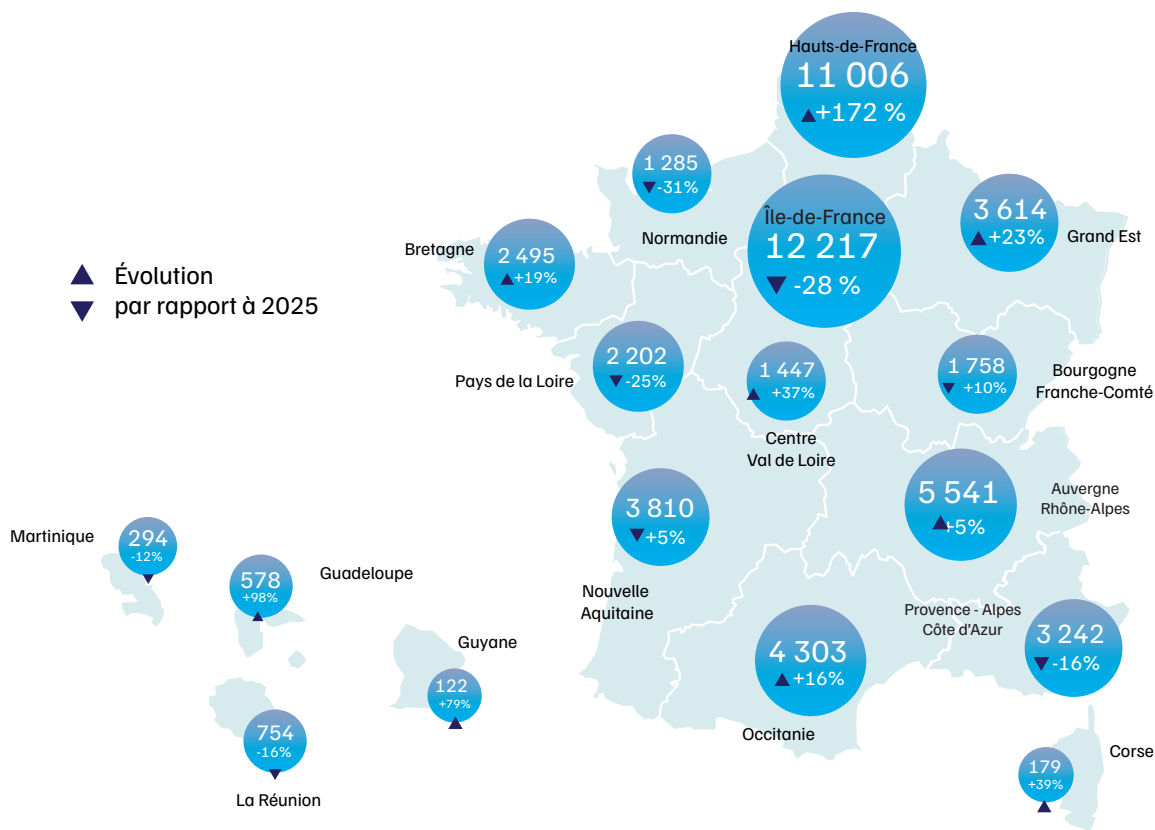
ÉVOLUTION DU SALAIRE DE RÉFÉRENCE MÉDIAN DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES (en euros – sur 12 mois glissants)



RÉPARTITION DES NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



NOMBRE DE NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES PAR RÉGION DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



Le soutien de l'AGS aux salariés des entreprises en difficulté



À fin mars 2026, les montants avancés par l'AGS atteignent 650 millions d'euros, en augmentation de 22,7 % par rapport au même niveau un an plus tôt (530 M€ à fin mars 2025).

Sur une période plus longue, la dynamique reste orientée à la hausse. En 12 mois glissants, les avances s'élèvent à 2,35 milliards d'euros, soit une progression annuelle de 8,7 %.

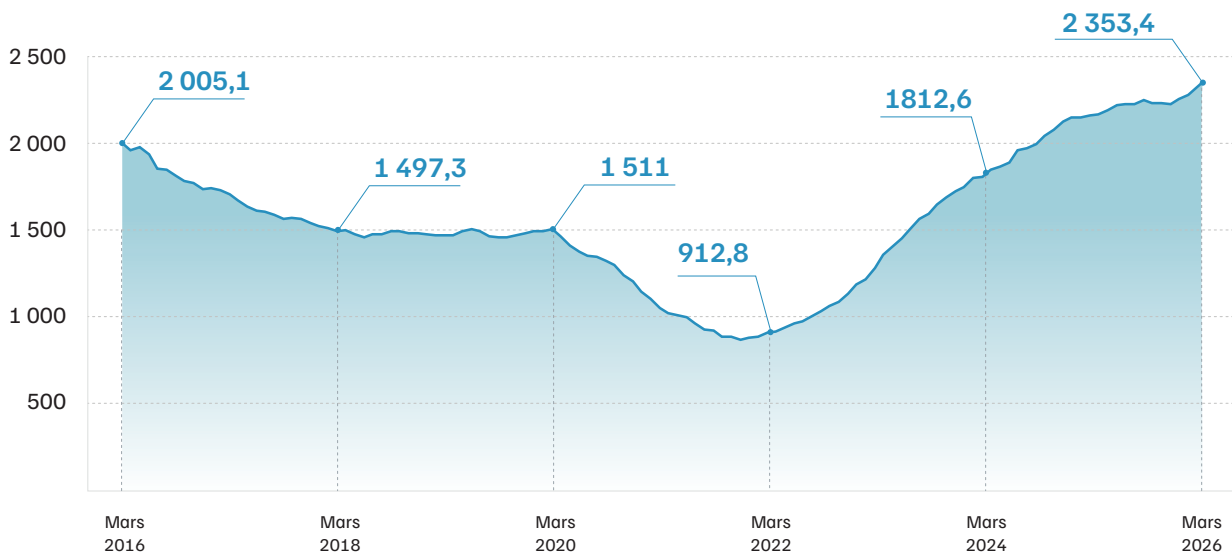
L'analyse sectorielle met en évidence une hausse concentrée sur plusieurs secteurs en 2026. L'industrie s'impose comme le premier contributeur, avec 143,7 millions d'euros avancés, en hausse de 39 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Le commerce connaît une augmentation encore plus marquée (+56 %), pour atteindre 115,6 millions d'euros, ainsi que l'hébergement-restauration qui progresse fortement à 62,2 millions d'euros (+53 %).

À l'inverse, la construction affiche un léger repli (88,7 M€ ; -2,6 %), tout en demeurant à un niveau historiquement élevé en valeur.

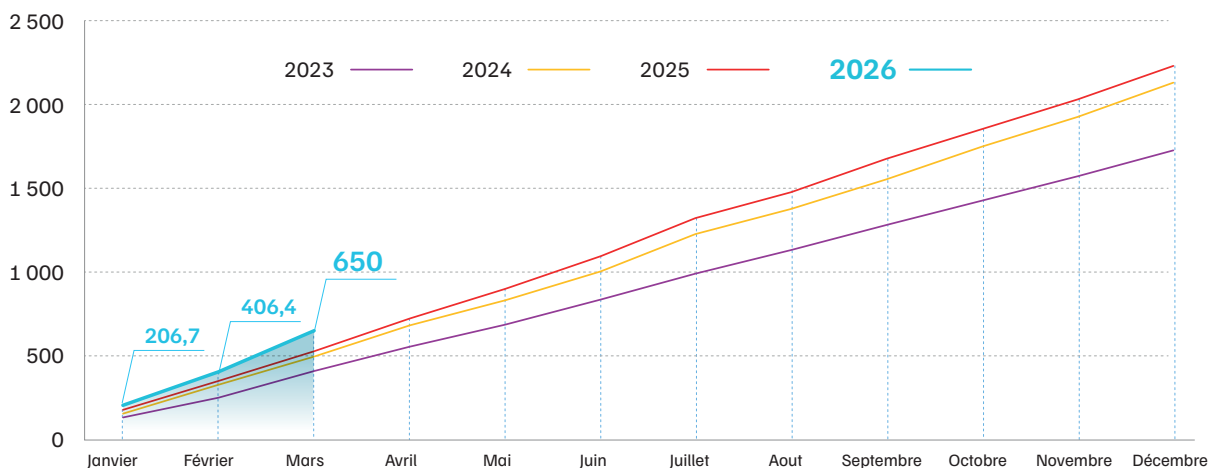
Au 1^{er} trimestre 2026, les indemnités de licenciement représentent près d'un quart des montants avancés (159,9 M€), devant les salaires (152,4 M€) et les créances de préavis (133,7 M€). Les congés payés totalisent quant à eux 86,1 millions d'euros. Sur un an, la progression est particulièrement marquée pour les indemnités de licenciement, les dommages-intérêts et les préavis ■

650 M€
d'avances
au 1^{er} trimestre 2026

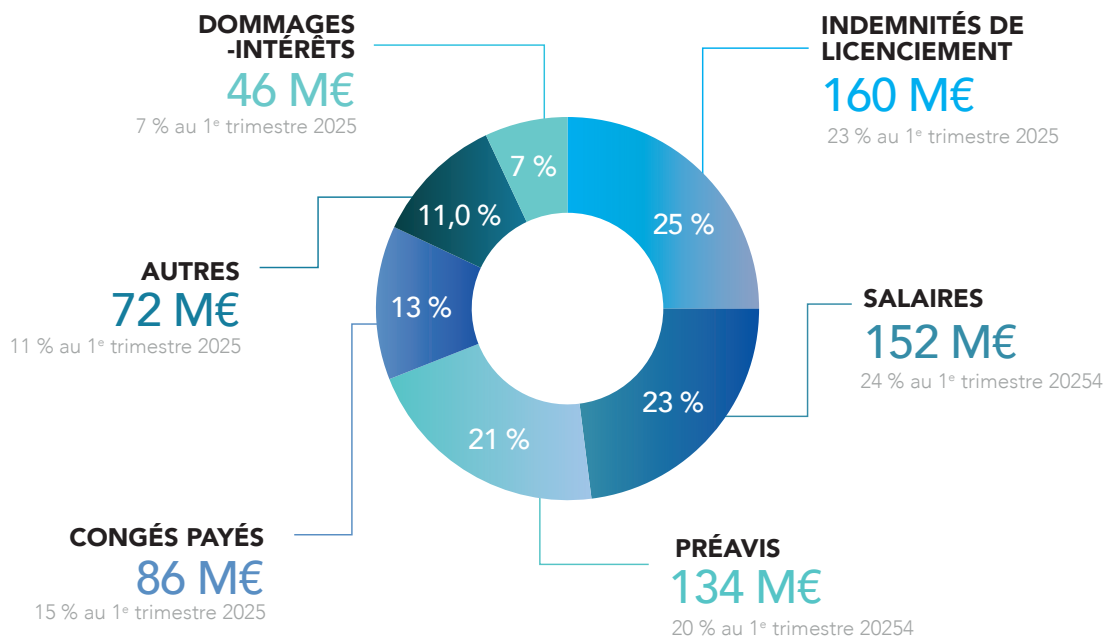
ÉVOLUTION DES MONTANTS AVANCÉS (sur 12 mois glissants)



MONTANTS AVANCÉS (en millions d'euros – en cumul mensuel et par année)

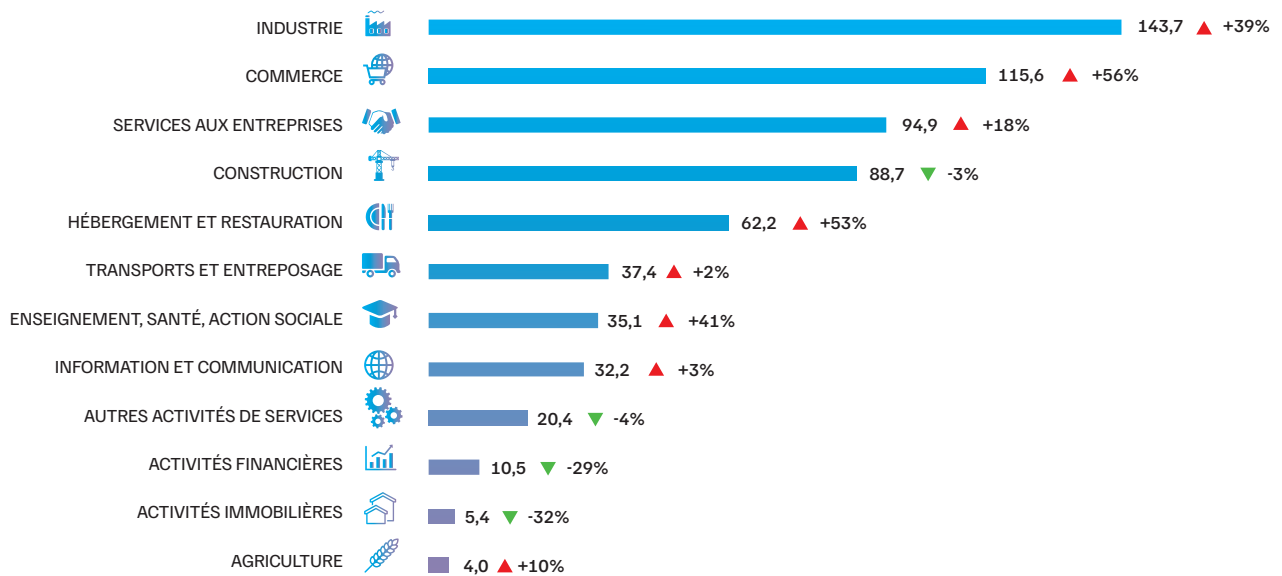


AVANCES PAR NATURE DE CRÉANCE DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026

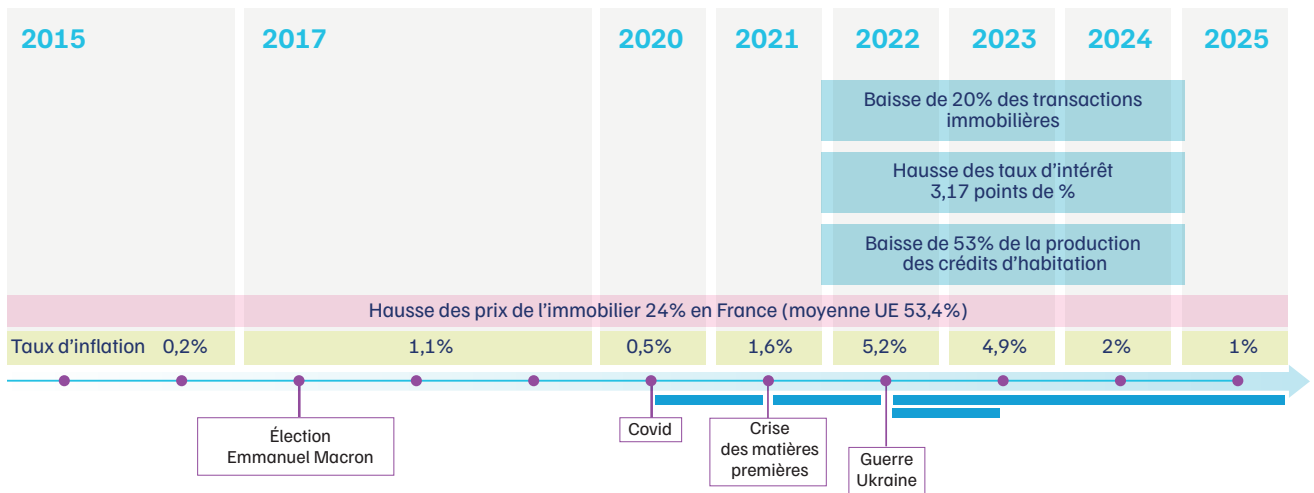


* Dans la catégorie "Autres" sont listées les créances : DIF-CRP, DIF-CSP, le délai de réflexion et les créances DIVERS autres que les dommages-intérêts.

LES VOLUMES D'AVANCES PAR SECTEUR DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026



La filière du logement



Les chiffres de l'AGS s'articulent autour de deux grands ensembles :

- **l'industrie**, regroupant les activités de production de biens matériels destinés au marché du logement ;
- **la construction**, regroupant les activités de conception, de réalisation et de mise sur le marché des logements.

L'analyse des affaires ouvertes à l'AGS, entendues comme le nombre de jugements d'ouverture déclarés pour une entreprise, met en évidence une certaine résilience de la filière du logement face aux différents chocs ayant affecté le marché immobilier.

Sur la période 2015 -premier trimestre 2026, la filière du logement se structure en trois phases distinctes :

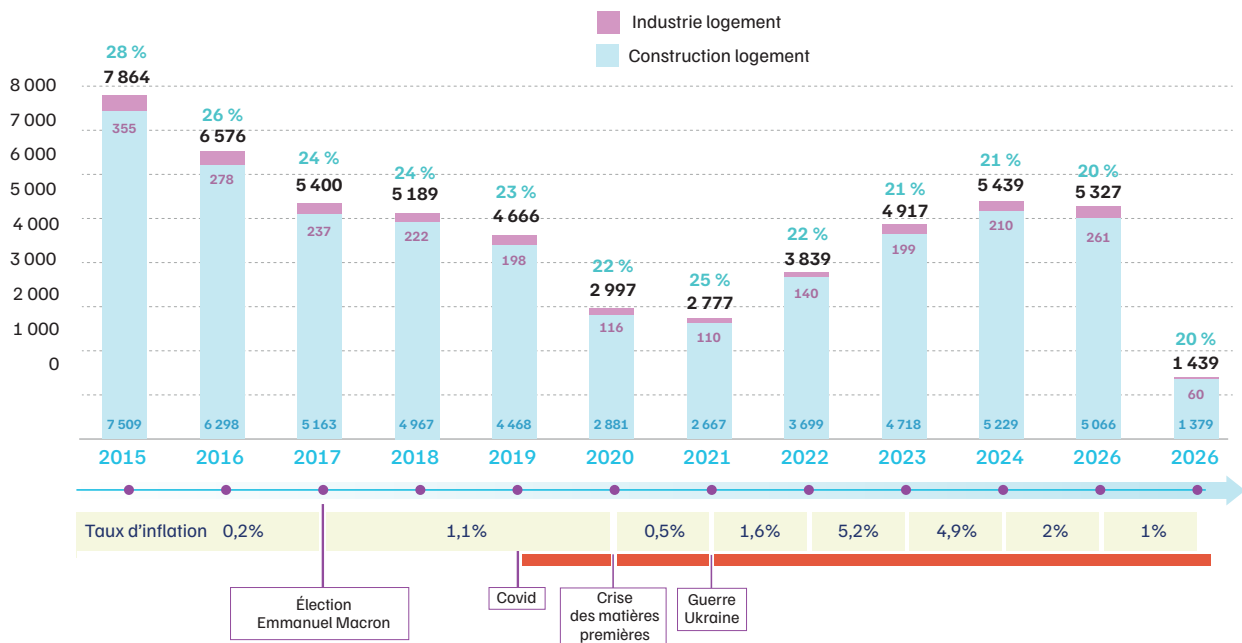
- **2015 à 2020** : une phase de recul marqué des procédures collectives, le volume passe à 2 997 procédures collectives (-62 %), traduisant le dynamisme de la filière, portée par une conjoncture favorable du marché immobilier.
- **2021 à 2024** : une phase de résilience, marquée par une hausse des défaillances, le volume s'établit à 5 439 procédures collectives (+96 %), mais dans des proportions

plus contenues que celles observées sur l'ensemble des entreprises accompagnées par l'AGS (+134 % d'affaires ouvertes entre 2021 et 2024)

- **2024 à 2025** : une phase de stabilisation, caractérisée par une légère baisse du nombre de procédures collectives ouvertes au sein de la filière, autour de 5 327 procédures collectives. Les données du premier trimestre 2026 ne permettent pas, à ce stade, d'interpréter ce ralentissement comme l'amorce d'un nouveau cycle, en l'absence de recul suffisant. Le poids relatif de la filière (20 % de l'ensemble des procédures collectives) reste globalement stable par rapport à 2025.

L'analyse sectorielle met toutefois en évidence des dynamiques contrastées entre les deux composantes de la filière. La phase de résilience puis de stabilisation est principalement portée par le secteur de la construction, le volume de procédures collectives des entreprises accompagnées par l'AGS recule de 3,1 % entre 2024 et 2025. À l'inverse, le secteur de l'industrie du logement enregistre une hausse continue et plus marquée des procédures collectives, avec une progression de 257 % depuis 2021.

ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES DANS LES SECTEURS DE LA FILIÈRE LOGEMENT



L'analyse des montants avancés par l'AGS aux bénéficiaires rattachés à la filière du logement met en évidence une dynamique globalement comparable à celle observée sur les affaires ouvertes, sur la période 2015 - premier trimestre 2026.

- **2015 à 2020**, la phase de recul. Les montants avancés au titre de la garantie AGS passent de 509 millions d'euros en 2015 à 235 millions d'euros en 2020, soit une baisse de 54 %.
- **2021 à 2024**, la phase de résilience. Cette période est marquée par la forte hausse des montants avancés, qui atteignent 416 millions d'euros en 2024 (+106 % par rapport à 2020). Cette hausse demeure toutefois plus contenue que celle observée sur l'ensemble des entreprises accompagnées par l'AGS. Les montants avancés en 2024 restent inférieurs à ceux de 2015 (509 millions d'euros).
- **2024 à 2025** : la phase de stabilisation, caractérisée par une légère hausse des montants avancés en 2025 (+0,5%). Cette évolution masque néanmoins des dynamiques sectorielles contrastées : les montants avancés par l'AGS aux bénéficiaires

rattachés au secteur de la construction de logements reculent à 365 millions d'euros (-3 %), tandis que ceux du secteur de l'industrie du logement poursuivent leur hausse pour atteindre 54 millions d'euros (+35 %).

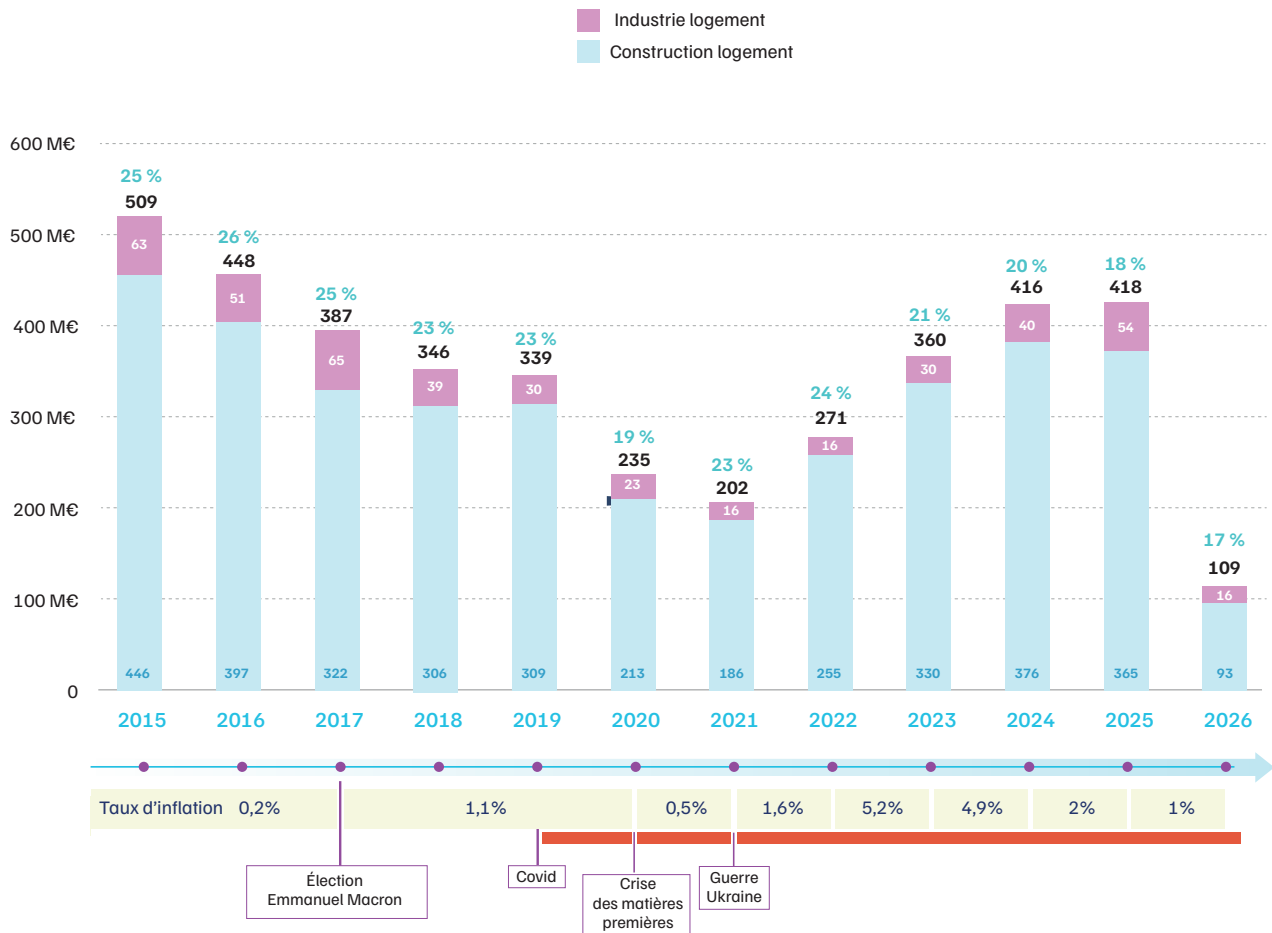
Le montant moyen avancé par bénéficiaire augmente sur la période, passant de 8 033 € en 2015 à 9 546 € en 2025. Cette évolution traduit une hausse des montants moyens par dossier, dont les origines restent à approfondir (structure des procédures, nature des créances, évolution des profils d'entreprises concernées).

Par ailleurs, la part des montants avancés par l'AGS au bénéfice des salariés d'entreprises de la filière du logement dans l'ensemble des secteurs d'activité diminue de manière continue, passant de 21 % en 2021 à 16 % en 2025, puis 14 % sur le premier trimestre 2026.

Cela traduit une progression des montants versés aux salariés de la filière du logement moins rapide que celle observée pour l'ensemble des salariés accompagnés par l'AGS ■

MONTANTS AVANCÉS EN MILLIONS D'EUROS

Filière logement



Le nombre de bénéficiaires s'établit à 61 975 en 2015. Il diminue de façon continue jusqu'en 2020, pour atteindre 26 456 (-57%), avant de remonter à 41 829 en 2025. Ce niveau demeure toutefois inférieur à celui observé en 2015 et ne représente plus que 17 % du nombre total des bénéficiaires de la garantie AGS.

Cette stabilité des évolutions montre que le nombre moyen de bénéficiaires par affaire reste globalement constant sur la

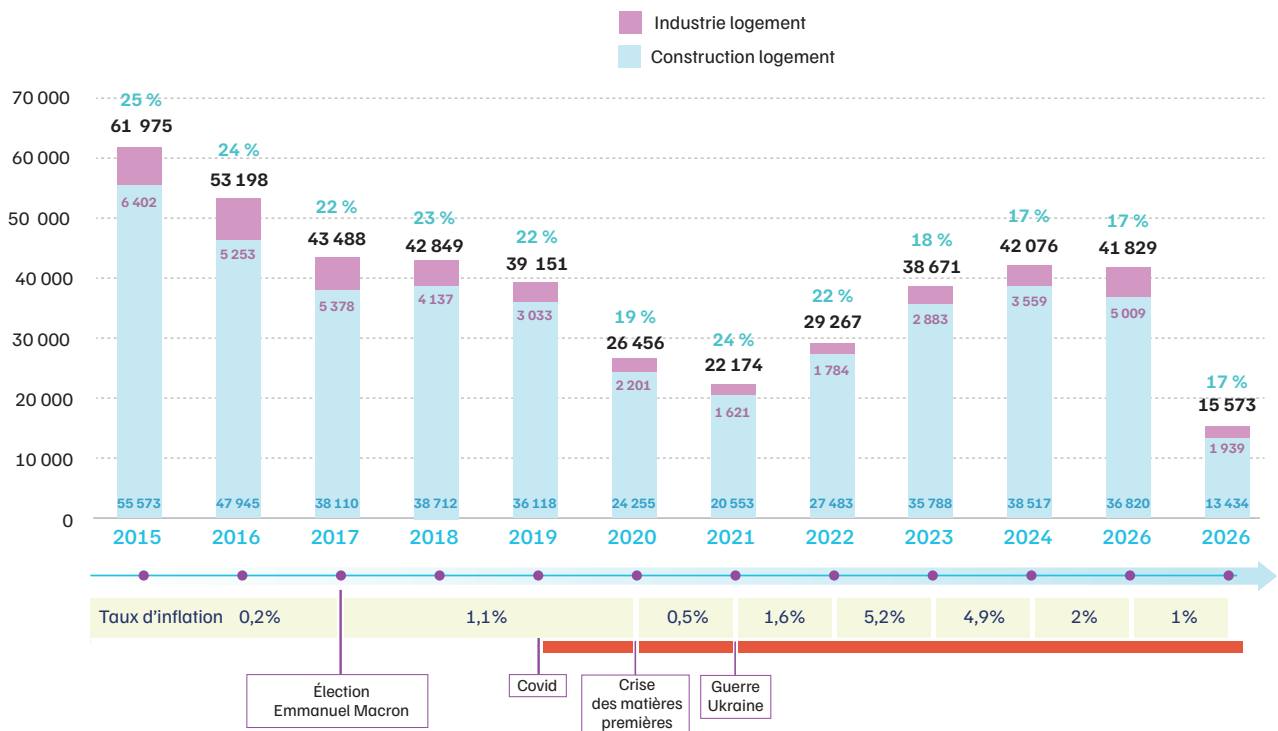
période, autour de 7 à 8 bénéficiaires par affaire entre 2015 et 2026, ce qui indique des entreprises de taille similaire dans les procédures collectives.

Depuis 2021, les variations annuelles des deux indicateurs, nombre d'affaires ouvertes et nombre de bénéficiaires, évoluent de manière synchronisée, confirmant une dynamique homogène ■

Période observée	Taux de variation annuel Nombre d'affaires ouvertes	Taux de variation annuelle Nombre de bénéficiaires	Taux de variation annuelle Nombre de bénéficiaires
De 2021 à 2022	38 %	32 %	32 %
De 2022 à 2023	28 %	32 %	32 %
De 2023 à 2024	11 %	9 %	9 %

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

Filière logement



Après deux années de choc brutal, le marché immobilier français montre des signes de reprise. Les transactions repartent, les taux se stabilisent, et certains acquéreurs reviennent. Mais derrière les chiffres, la

réalité demeure plus contrastée : fragilité de la solvabilité des ménages, crise persistante du logement neuf, tension historique sur le marché locatif. ■



Dans cet entretien, **Jean-François HANOT, Président délégué de la FNAiM**, livre une lecture lucide de la situation, analyse les facteurs de risque encore à l'oeuvre et revient sur les initiatives mises en place pour accompagner les professionnels du secteur. Entre stabilisation conjoncturelle et déséquilibres structurels, décryptage d'un marché en phase de reconstruction.

La question du logement est essentielle. Les dernières données des notaires montrent un net redémarrage du marché, avec une hausse de plus de 10 % des transactions sur un an à fin septembre 2025, après une chute marquée l'année précédente. Peut-on considérer que la crise est derrière nous, ou ce rebond masque-t-il un marché encore structurellement moins dynamique ?

Les ventes de logements anciens sont en hausse de 11% en 2025, à 940000 actes publiés.

Le rebond observé en 2025 est un signal encourageant, mais il serait prématuré de considérer que la crise est derrière nous. Nous assistons plutôt à une phase de stabilisation après un choc assez violent en 2023-2024, lié à la remontée brutale des taux et au durcissement des conditions d'accès au crédit.

Comme l'a rappelé notre Président Loïc Cantin, la crise immobilière actuelle est avant tout une crise de la solvabilité des ménages, plus qu'une crise de la demande. Les Français veulent toujours se loger et devenir propriétaires, mais leur capacité de financement a été fortement réduite.

Le redémarrage des transactions traduit surtout :

Le rôle pédagogique des professionnels de l'immobilier et l'adaptation progressive des prix

- la stabilisation des taux,
- le retour de certains acquéreurs attentistes.

Mais en volume, nous restons encore loin des niveaux d'un marché équilibré, ce qui montre que le marché reste structurellement fragile.

L'enjeu aujourd'hui est donc moins de parler de sortie de crise que de reconstruction progressive d'un marché plus équilibré.

D'après les professionnels du secteur, alors que

le marché de l'immobilier ancien retrouve des couleurs, les marchés de la location et du neuf semblent s'enfoncer davantage dans la crise. Comment expliquez-vous ces disparités ?

Ces disparités s'expliquent par des mécanismes économiques différents.

L'ancien redémarre parce qu'il bénéficie directement de l'ajustement des prix et de la détente progressive du crédit.

En revanche, le neuf et la location sont confrontés à des difficultés structurelles :

Concernant le neuf : explosion des coûts de construction, raréfaction du foncier, disparition progressive des dispositifs incitatifs.

Cela provoque un effondrement de l'offre neuve qui aura des conséquences durables.

Concernant la location : nous sommes confrontés à ce que la FNAiM qualifie de crise de l'offre locative.

Elle est alimentée par : l'accumulation de contraintes réglementaires (permis de louer, encadrement...), l'instabilité fiscale,

les inquiétudes liées au DPE et à la sortie des logements classés G et F et le retrait d'investisseurs particuliers.

Comme le souligne régulièrement Loïc Cantin, on ne peut pas résoudre une crise du logement en décourageant les bailleurs privés, qui logent une grande partie des Français.

Le marché semble marqué par de fortes incertitudes. Quels sont aujourd'hui, selon vous, les principaux facteurs de risque qui continuent de freiner les décisions des propriétaires et des acquéreurs ?

Aujourd'hui, les principaux freins sont davantage psychologiques et réglementaires qu'économiques.

On peut en identifier plusieurs :

1. L'instabilité réglementaire

Les changements fréquents de règles créent de l'attentisme.

2. La question énergétique

Même avec des ajustements du DPE, les propriétaires restent inquiets sur :

- le coût des travaux,
- la rentabilité de l'investissement locatif.

3. La confiance

Le marché immobilier repose beaucoup sur la confiance. Or les crises successives ont créé une forme de prudence durable.

4. –L'environnement économique global

Inflation, fiscalité, pouvoir d'achat : tous ces éléments influencent les décisions immobilières.

Aujourd'hui, le besoin principal du secteur est la visibilité et la stabilité, deux éléments que la FNAIM demande de manière constante aux pouvoirs publics.

Comment articulez-vous les difficultés du secteur immobilier avec celles rencontrées par le marché de la construction ?

Les deux sont totalement liés.

Quand les transactions baissent :

les promoteurs ralentissent les programmes, les mises en chantier chutent, les entreprises du bâtiment souffrent.

Cela crée un effet domino sur toute la filière logement.

Le logement représente près de 2 millions d'emplois directs et indirects, ce qui en fait un secteur stratégique pour l'économie.

La crise actuelle est donc une crise de chaîne complète : transaction → promotion → construction → rénovation.

Vous avez créé, au sein de la FNAIM, une cellule « Agir » dédiée aux entreprises en difficulté, à laquelle participe notamment l'AGS aux côtés d'autres acteurs. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

La cellule AGIR est née d'un constat simple : derrière les difficultés économiques du secteur, il y a des entrepreneurs, des salariés et des parcours de vie.

Nous avons voulu créer avec GALIAN, l'assureur et la Caisse de Garantie des Professionnels de l'Immobilier, un dispositif concret d'accompagnement pour :

détecter les situations à risque,

orienter les entreprises,

proposer des solutions avant qu'il ne soit trop tard.

Cette cellule réunit plusieurs partenaires, dont l'AGS, afin d'apporter :

de l'information,

De la formation,

de l'orientation,

de la prévention,

et souvent un accompagnement humain.

L'objectif est très clair :

ne pas laisser les professionnels seuls face aux difficultés.

C'est aussi une façon de rappeler que la FNAIM n'est pas seulement une organisation professionnelle, mais aussi une communauté solidaire d'entrepreneurs.

Enfin, quel message souhaiteriez-vous adresser aux professionnels actuellement en difficulté ?

Les difficultés économiques ne remettent pas en cause la valeur d'un chef d'entreprise. Elles sont souvent la conséquence d'un contexte exceptionnel.

Entreprendre, c'est accepter le risque,

Le rôle d'une Fédération comme la FNAIM est de défendre auprès des pouvoirs publics les métiers que nous exerçons mais c'est aussi d'accompagner les entrepreneurs que sont nos adhérents.

Le deuxième message que je voudrais passer... :

ne restez pas seuls.

Il existe aujourd'hui des dispositifs d'accompagnement, et la cellule AGIR est précisément là pour orienter et aider.

Enfin, le troisième message est un message d'espoir :

Le marché immobilier fonctionne par cycles. Ceux qui traversent les périodes difficiles avec lucidité, adaptation et accompagnement sont souvent ceux qui rebondissent le mieux.

Notre rôle, à la FNAIM, est d'être à leurs côtés dans ces moments... ■



Découvrez notre nouveau site internet !

Plus simple,
plus intuitif, plus utile.
Notre site fait peau neuve
pour mieux
vous accompagner
au quotidien.



- Des parcours utilisateurs repensés, plus fluides et plus rapides,
- un chatbot intelligent pour répondre à vos questions en temps réel,
- un fonds documentaire juridique complet et régulièrement mis à jour,
- une newsletter hebdomadaire gratuite dédiée à la veille juridique sur les entreprises en difficulté.

Un nouvel espace pensé pour les professionnels, au service de l'information juridique et de l'efficacité.
Explorez dès maintenant notre nouveau site.



Retrouvez toutes les parutions
de **L'OBSERVATOIRE AGS**
sur notre site Internet

Les données économiques exclusives sur la garantie des salaires

Conjoncture entreprises est un magazine économique trimestriel qui propose des données exclusives sur la garantie des salaires et l'intervention de l'AGS dans le cadre des procédures collectives. Au-delà des chiffres, il offre un éclairage concret sur la santé économique des entreprises françaises et les dynamiques de l'emploi.

Dans chaque numéro, vous retrouvez notamment des chiffres clés sur l'activité de l'AGS, un focus sur les entreprises impactées et l'ouverture de procédures collectives, le nombre de salariés bénéficiaires de la garantie ainsi qu'une analyse d'un invité sur la vie économique.

Et notre actualité
sur [notre page LinkedIn](#)



[AGS - La garantie des salaires](#)





L'AGS a l'objectif permanent de partager avec un public élargi les statistiques exclusives qu'elle détient dans les procédures collectives. Les données proviennent du système d'information décisionnel de l'AGS.

Plus d'informations sur la garantie des salaires, l'AGS, les statistiques annuelles et trimestrielles sur Internet :

ags-garantie-salaires.org

AGS
37 rue du rocher - 75008 Paris
Tél. : 01 55 50 23 00

E-mail :
agscommunication@delegation-ags.fr

CONJONCTURE ENTREPRISE

Le Bulletin trimestriel des chiffres AGS

sur les entreprises en difficulté et leurs salariés

Avril 2026. Édité par l'AGS, 37 rue du rocher, 75008 Paris.
Directeur de la publication : Antonin Blanckaert, Directeur général de l'AGS – Conception et diffusion : Service Communication et Pôle Data Analyse – gratuit – Direction artistique : Andrea Costa - Dépôt légal : Avril 2026 - n°ISSN 2679-0319